

LES RELAIS ET PETITES MEDAILLES DU TOAC SAISON 2025

Compétition d'animation, en complément de la Finale des Médailles du TOAC, supervisée par le T.O.A.C. Natation, suivant les règlements FFN en vigueur, réservée aux catégories AVENIRS et BENJAMINS , Dames et Messieurs. Cette compétition se déroule le matin de la Finale des Médailles du TOAC, et est ouverte aux clubs participants aux finales organisée à Toulouse par le T.O.A.C. Natation.

Le T.O.A.C. Natation demeure seul responsable à part entière du présent règlement et veille à son respect et éventuelles modifications.

ORGANISATION et LIEUX

- Les relais du TOAC se déroulent sur une seule réunion, le matin, en prélude aux finales des Médailles du TOAC.
- Les épreuves se déroulent à la piscine Léo Lagrange, Place Riquet à Toulouse, bassin de 50m de 8 couloirs avec bassin de récupération, chronométrage automatique, sauf impératif contraire.

PROGRAMME

13 DECEMBRE 2025
- Ouverture des portes : 08 h 30 - Début des épreuves : 9h30 ** Voir réglementation relais
4 x 50 NL Dames Avenirs 2 et 3 ** 4 x 50 NL Hommes Avenirs 2 et 3 ** 4 x 50 4N Dames Avenir 4, Benjamins 1 et 2 ** 4 x 50 4N Hommes Avenir 4, Benjamins 1 et 2 ** Pause 10 minutes 10 x 50 NL mixtes (1 nageurs par catégorie) ** - Échauffement PETITES FINALES : 10h30 - Début des épreuves : 11h 00 50 dos Dames et Hommes 2018, 2017 50 brasse Dames et Hommes 2018, 2017 50 NL Dames et Hommes 2018, 2017

LES PETITES MEDAILLES

CATEGORIES D'AGES

Les années d'âges concernées par **les PETITES MEDAILLES** et noms de catégories du programme sont :

DAMES		MESSIEURS	
AVENIRS 1	Avenirs 8 ans, nées en 2017	AVENIRS 1	Avenirs 8 ans, nés en 2017
AVENIRS 0	Avenirs 7 ans, nées en 2018	AVENIRS 0	Avenirs 7 ans, nés en 2018

REGLEMENT

- Les petites finales sont disputées dans chaque épreuve **par année d'âge et par sexe** (Dames : Avenirs 8 ans, Avenirs 7 ans / Messieurs : Avenirs 8 ans, Avenirs 7 ans)
- Un(e) nageur(se) ne peut participer qu'à **deux épreuves individuelles**.

RECOMPENSES

- Des médailles aux trois premiers de chaque épreuve individuelles (les trois 50 m) par année d'Age

LES RELAIS

CATEGORIES D'AGES

Les années d'âges concernées par **les RELAIS DU T.O.A.C.** et noms de catégories du programme sont :

DAMES		MESSIEURS	
AVENIRS 2	Avenirs 9 ans, nées en 2016 *	AVENIRS 2	Avenirs 9 ans, nées en 2016 *
AVENIRS 3	Avenirs 10 ans, nées en 2015*	AVENIRS 3	Avenirs 10 ans, nées en 2015*
AVENIRS 4	Avenirs 11 ans, nées en 2014*	AVENIRS 4	Avenirs 11 ans, nées en 2014*
Benjamins 1	Benjamins 12 ans, nées en 2013*	Benjamins 1	Benjamins 12 ans, nées en 2013*
Benjamins 2	Benjamins 13 ans, nées en 2012*	Benjamins 2	Benjamins 13 ans, nées en 2012*

NOTA BENE : les dames nées en 2017 et après et les hommes nés en 2017 et après sont autorisés à participer au relais

MODE DE PARTICIPATION ET REGLEMENTATION RELAIS

- Les nageurs participants aux relais, n'ont pas l'obligation d'être finaliste aux Médailles du TOAC.

1. Relais 4x50 NL : Avenirs 2 et Avenirs 3 F et H

Le relais doit être composé de 4 dames ou 4 hommes appartenant à la même catégorie d'âge (année d'Age) :

*Remarque : dans le cas de figure où un club n'a pas la possibilité d'engager un relais avec 4 nageuses ou 4 nageurs de la même année d'âge (et seulement dans ce cas de figure), il est autorisé de compléter le relais par un(e) ou plusieurs nageuses ou nageurs plus jeunes.

Par exemple : 3 nageuses nées en 2012 et une nageuse née en 2013 ou + pourront concourir dans la catégorie BENJAMINS 2. L'âge de l'enfant le ou la plus âgé(e) déterminera la catégorie du relais.

Les nageuses et les nageurs né(e)s en 2017 et après sont autorisés à participer dans le cadre de ces relais dans les cas de figure présenté ci-dessus.

Le TOAC se réserve le droit de déclarer des relais en « Hors concours » s'il estime qu'il y a un abus dans les «sur-classements » dans les compositions des relais , qui sont uniquement possible si vous êtes dans l'impossibilité de proposer un relais conforme (4 nageurs(es) de la même année d'âge) .

2. Relais 4x50 4 nages : Avenirs 4 , Benjamin(e)s 1 et Benjamin(e)s 2 F et H

Le relais doit être composé de 4 dames ou 4 hommes appartenant à la même catégorie d'âge (année d'âge) :

*Remarque : dans le cas de figure où un club n'a pas la possibilité d'engager un relais avec 4 nageuses ou 4 nageurs de la même année d'âge (et seulement dans ce cas de figure), il est autorisé de compléter le relais par un(e) ou plusieurs nageuses ou nageurs plus jeunes.

Par exemple : 3 nageuses nées en 2012 et une nageuse née en 2013 et + pourront concourir dans la catégorie BENJAMINS 2. L'âge de l'enfant le ou la plus âgé(e) déterminera la catégorie du relais.

Les nageuses et les nageurs né(e)s en 2017 et après sont autorisés à participer dans le cadre de ces relais dans les cas de figure présenté ci-dessus.

Le TOAC se réserve le droit de déclarer des relais en « Hors concours » s'il estime qu'il y a un abus dans les «sur-classements » dans les compositions des relais , qui sont uniquement possible si vous êtes dans l'impossibilité de proposer un relais conforme (4 nageurs(es) de la même année d'âge) .



CONTACT : medaillestoac@toacnatation.com

3. Relais 10 x 50 NL mixte Avenirs 2 , Avenirs 3, Avenirs 4 , Benjamin(e)s 1 , Benjamin(e)s 2

Le relais doit être composé de 5 dames et 5 hommes de la manière suivante :

- Une dame et un homme pour chaque catégorie d'âge (année d'âge)

*Remarque : dans le cas de figure où un club n'a pas la possibilité de respecter cette règle (et seulement dans ce cas de figure), il est autorisé de compléter le relais par un(e) ou plusieurs nageuses ou nageurs de catégorie inférieure.

Par exemple : 1 nageuses nées en 2012 peut être remplacée par une nageuse née après 2012 si et seulement si le club n'est pas en capacité de proposer 1 nageuses nées en 2012

Les nageuses et les nageurs né(e)s en 2017 et après sont autorisés à participer dans le cadre de ces relais dans le cas figure présenté ci-dessus.

Le TOAC se réserve le droit de déclarer des relais en « Hors concours » s'il estime qu'il y a un abus dans les «sur-classements » dans les compositions des relais , qui sont uniquement possible si vous êtes dans l'impossibilité de proposer un relais conforme (Un nageurs/ Une nageuses de la même année d'âge de 2012 à 2015) .

REGLEMENT SPORTIF GENERAL

- La règle des deux départs est appliquée

ENGAGEMENTS

- Les clubs désireux de participer aux épreuves des « RELAIS ET PETITES MEDAILLES DU T.O.A.C." devront déposer leurs engagements via extranat.fr. Date limite d'engagements le 11/12
- Le règlement des engagements devra être parvenu à l'organisateur au plus tard une semaine après la date de l'épreuve. Tant qu'elle ne sera pas réglée le club ne pourra pas participer aux compétitions ultérieures.
- Les forfaits et modifications sont à envoyer par e-mail jusqu'au vendredi minuit, veille de la compétition à l'adresse mail suivante : medaillestoac@toacnatation.com.
- Des feuilles de forfaits et de modifications seront distribuées à l'ouverture du bassin.
- Les feuilles de forfaits et modifications sont à remettre au plus tard une demi-heure avant le début de la compétition.
- Tarifs : 2 € par nage individuelles/ 3€ par relais

JURY

- Il sera exigé par club (Haute-Garonne, 8 couloirs Léo) : un officiel pour 1 à 3 relais engagés, deux pour 4 à 6 relais engagés, trois pour 6 à 8 engagés, quatre pour 9 et plus.

DIVERS

- Les compétitions pourront être annulées ou reportées si nous n'avons pas accès aux bassins, ou en cas de force majeure.
- Les horaires pourront être modifiés par l'organisateur jusqu'à la veille de la compétition.
- Les résultats seront disponibles sur le Live FFN dédié à cette compétition.
- Les réclamations seront prises en compte dans les 24h qui suivent la publication des résultats.



OPTIC DUROC



CONTACT : medaillestoac@toacnatation.com